

# Stratégie pour assurer l'équité entre les producteurs

Telle que présentée durant l'assemblée générale annuelle  
et extraordinaire du 30 avril 2025



# État du *membership*

Parmi nos **2 700 membres actuels** :

→ **1 900 producteurs déclarent** et financent la collecte sélective

- **9 %** des producteurs financent **90% des coûts**
- **50 %** des entreprises sont des « petites entreprises » qui paient ensemble **1 %** du **total des coûts**

→ **800** entreprises sont exemptées de paiement en vertu des seuils prévus dans nos contrats d'adhésion.

Ces données tiennent compte de la réalité économique du Québec : fusions, regroupements, acquisition, etc.

# Les producteurs de la REP collecte sélective représentent une très faible proportion des entreprises enregistrées au Québec

## Pourquoi ?

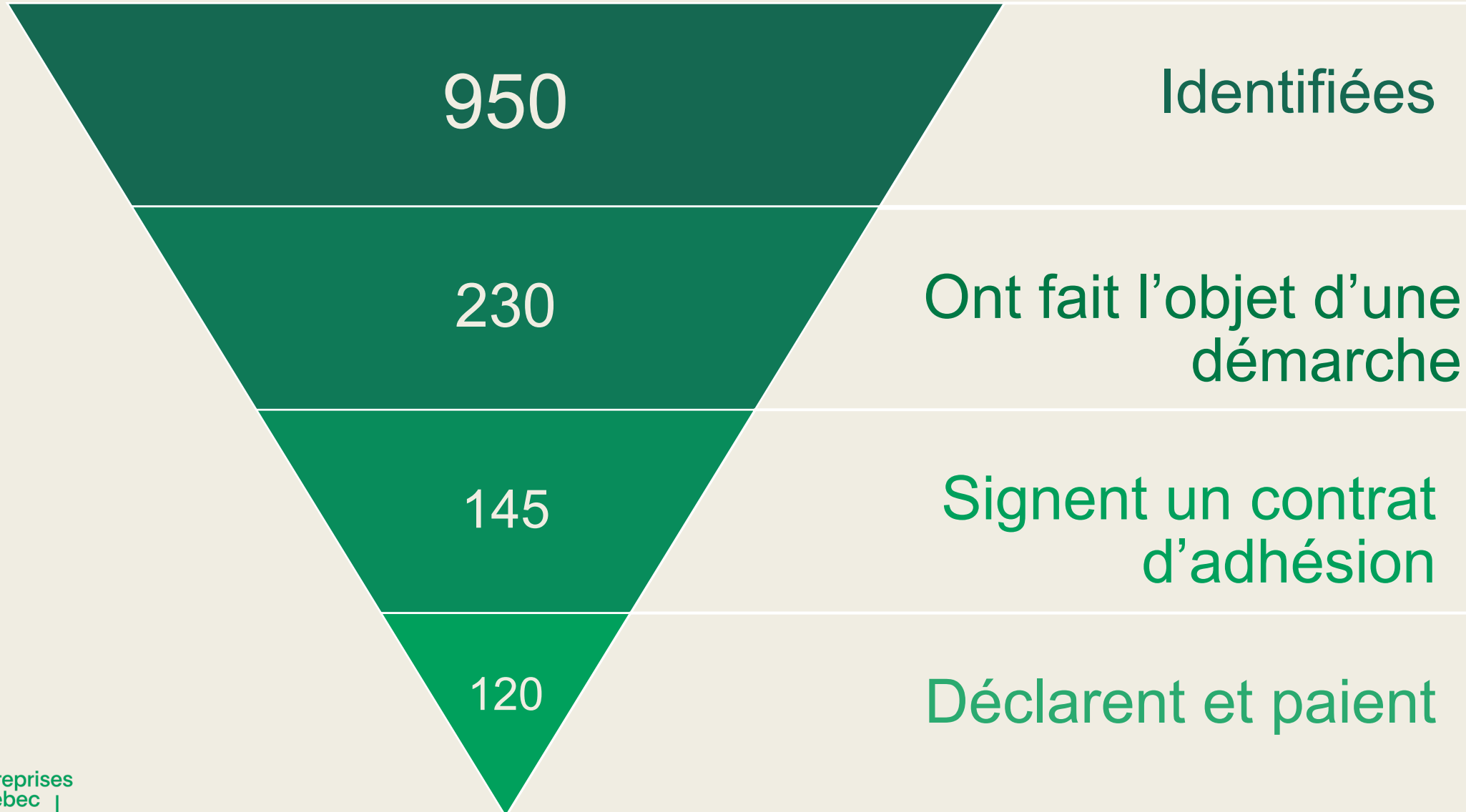
### Parmi les 957 000 entreprises du Registre des entreprises :

- 71 % n'ont pas d'employés (travailleurs autonomes, artistes, consultants, etc.)
- Seulement 5 % des entreprises génèrent potentiellement des CEI (code SCIAN)

### Nombre d'entre elles :

- Ne sont pas propriétaires de marques des CEI utilisés
- Mettent en marché des matières destinées aux ICI (B2B seulement)
- Déclarent déjà chez ÉEQ sous une autre entité légale
- Sont fermées, ont fait faillite ou ont fusionné
- Remplissent les critères d'exemption

# En 2024, 24 % des entreprises identifiées ont fait l'objet d'une démarche



# Stratégie d'équité pour 2025 – Objectifs

- 1. Augmenter les revenus provenant des producteurs**
  - 15% de plus de producteurs payeurs d'ici 2027
  - Ajuster les seuils d'exemption et les montants forfaitaires
- 2. Optimiser la justesse des déclarations des producteurs**  
(catégorisation, déductions, méthodologie, etc.)
- 3. Recruter de nouveaux producteurs membres** en privilégiant le meilleur retour sur investissements en termes de temps et d'efforts
- 4. Demander des modifications au Règlement REP** afin de rendre plus efficaces les règles d'assujettissement

# Stratégie d'équité pour 2025 - Éléments du plan d'action

## 1. Identification et démarchage

- Plateformes de **commerce en ligne internationales** (hors Amérique du Nord)
- **Regroupements** dont le propriétaire est hors Québec (restauration, immobilier, etc.)
- Livraison de **courrier** et de **marchandises**
- **Transformation alimentaire** (nouvelles marques ou plus petits producteurs)
- **Distributeurs** alimentaires et de produits de consommation

# Stratégie d'équité pour 2025 - Éléments du plan d'action

## 2. Conformité et vérification

**Conformité des déclarations** : processus de vérification suivant des critères de facteurs de risques.

**En cas de non-conformité :**

→ **Pour les entreprises membres :**

- Imposition de contributions ou de PFP

→ **Pour les entreprises non-membres :**

- Transmission annuelle au gouvernement de la liste des producteurs non-conformes pour applications de sanction

# Stratégie d'équité pour 2025 - Éléments du plan d'action

## 3. Leviers réglementaires de la REP

**Gain important** : Éco Entreprises Québec dispose d'un **levier** pour assujettir les **plateformes transactionnelles** en ligne (« marketplace »), peu importe la province ou le pays d'où elles opèrent

### **Gains potentiels:**

- Entreprises de livraison de courrier et de marchandises (exclues sous le régime de compensation)
- Propriétaires de regroupement non basés au Québec (restauration, immobilier, etc.)
- Franchiseurs avec modèle d'affaires « coquilles vides » (restauration, nettoyeurs, etc.)



# De la collecte sélective à l'économie circulaire : ensemble pour un monde durable

